

Un décret qui divise et fait jaser

■ Le projet fourre-tout de M^{me} Milquet bloqué au Parlement.

L'important projet de décret "fourre-tout" déposé par la ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet (CDH), a connu, mardi, un faux départ en commission du Parlement de la Fédération, où il devait être approuvé.

Le projet comporte des dispositions comme le soutien à l'aide à la réussite des élèves, l'accompagnement des acteurs de l'enseignement, l'amélioration des savoirs et compétences, etc.

"La Libre" du 10 novembre a révélé que, selon plusieurs observateurs, la ministre n'avait pas respecté les procédures légales, ne demandant pas l'avis du Conseil d'Etat et ajoutant deux articles importants au décret... après les négociations obligatoires avec les syndicats et les pouvoirs organisateurs. Le cabinet avait annoncé que ces articles litigieux ne seraient pas sou-

mis aux parlementaires mardi.

Le texte est, en tout état de cause, arrivé incomplet et l'imbroglio a donné lieu à de longues discussions et interruptions de séance. Au nom d'Ecolo, Barbara Trachte a estimé que les bases d'une discussion n'étaient pas réunies. Le MR a lui aussi exigé le report de l'analyse de ce texte. La majorité a fini par accepter d'en reporter l'examen à quinzaine.

Tension CDH-PS ?

Françoise Bertieaux, cheffe de groupe MR au Parlement de la FWB, s'est demandé si cette valse-hésitation ne traduisait pas une difficulté politique au sein de la majorité PS-CDH, les articles litigieux, réduisant l'autonomie des écoles, étant très "sauce PS".

Le blocage du texte "*arrange peut-être bien M^{me} Milquet*" glisse, un brin perfide, M^{me} Bertieaux, qui parle de "*méthodologie parlementaire douteuse ne respectant pas les procédures légales*".

J.-C.M.